Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260520-DEL20260503-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 18 mai 2026
Date des convocations : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Claude LE GUYADER
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Christophe JEGOU
Marine DUPRE	René-Loïc ALIX	Lydie JACQUES
Alain BOUGET	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Josette FOULON	Sylvie DELHOMMEAU	

Sophie DELACOUR, absente et excusée, a donné procuration à Nelly BOUTTERIN

René-Loïc ALIX a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-05-03 - Objet : Ressources Humaines – Mise à disposition d'agents communaux

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 610 63 ;
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics administratifs locaux ;
Vu le rapport de M. Le Maire mentionnant l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur la commune de Plouëc-du-Trieux du 6 au 31 juillet 2026 ;
Vu la proposition effectuée par les services de Guingamp Paimpol Agglomération, portant sur la mise à disposition des agents communaux pour servir et nettoyer le restaurant scolaire sur la période citée ci-dessus ;
Vu la délibération 2026-04-097 du conseil d'agglomération du 14 avril 2026 ;
Vu l'accord des fonctionnaires concernés ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 15 voix pour, décide :

- **D'AUTORISER** par le biais d'une convention, la mise à disposition des agents techniques assurant le service au restaurant scolaire ainsi que le nettoyage du local et de la vaisselle

- **D'AUTORISER** l'adjoint en charge des ressources humaines à signer la convention de mise à disposition avec Guingamp-Paimpol Agglomération.

Fait et délibéré, le lundi 18 Mai 2026.

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

René-Loïc ALIX